



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

<p>REPUBLIQUE FRANCAISE</p> <hr style="width: 10%; margin: 0 auto;"/> <p>DEPARTEMENT DE LA SAVOIE</p> <p>Nombre de conseillers :</p> <p>En exercice : 11</p> <p>Présents : 10</p> <p>Votants : 11</p> <p>Pour : 11</p> <p>Contre : /</p> <p>Absentions : /</p> <p>Date de convocation : 13/04/2026</p> <p>Date d'affichage : 22/04/2026</p>	<p>L'an deux mille vingt-six Le 20 Avril à 19 h 00</p> <p>Le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni à la salle du conseil de la mairie de Rognaix en séance publique sous la présidence de Monique NAGORNY, Maire</p> <p>Etaient présents : Stéphanie BENIER, Virginie BOEBAERT, Benoît CHAMIOT-MAITRAL, Coralie CUVILLIER, Joël GACHET, Véronique LEGER, Thomas MAIRE DU POSET, Monique NAGORNY, Meghane PERROUX, Salvatore OLIVA</p> <p>Excusés : Olivier HAZARD (pouvoir à Monique NAGORNY)</p> <p>Formant la majorité des membres en exercice</p> <p>Mme Virginie BOEBAERT est élue secrétaire de séance</p>
---	--

**Délibération n°2026-17****Objet : Vote du budget primitif M57 2026.**

Après présentation du Budget Primitif de la commune pour l'exercice 2026,

Après avoir délibéré,

**LE CONSEIL MUNICIPAL**- **APPROUVE** le Budget Primitif 2026 :

- Qui s'équilibre en recettes et en dépenses pour la section de fonctionnement à la somme de 436.311,33 €
- Qui s'équilibre en recettes et en dépenses pour la section d'investissement à la somme de 540.040,68 €
- DIT que le budget est adopté au niveau du chapitre pour les 2 sections,
- AUTORISE madame le Maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % du montant des dépenses réelles de chacune des sections (fonctionnement et investissement) déterminées à l'occasion du vote du budget.

AINSI FAIT ET DELIBERE AUX JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS.



Le Maire,  
Monique NAGORNY

REÇU EN PREFECTURE

le 22/04/2026

Application agréée E-legalite.com